

Fibres synthétiques ou artificielles discontinues

Note.

1.- Au sens des n°s 55.01 et 55.02, on entend par *câbles de filaments synthétiques ou artificiels*, les câbles constitués par un ensemble de filaments parallèles, de longueur uniforme et égale à celle des câbles et satisfaisant aux conditions suivantes :

- a) longueur du câble excédant 2 m;
- b) torsion du câble inférieure à 5 tours par mètre;
- c) titre unitaire des filaments inférieur à 67 décitex ;
- d) câbles de filaments synthétiques seulement : les câbles doivent avoir été étirés et, de ce fait, ne pas pouvoir être allongés de plus de 100 % de leur longueur;
- e) titre total du câble excédant 20.000 décitex .

Les câbles d'une longueur n'excédant pas 2 m relèvent des n°s 55.03 ou 55.04.

N° de position	Code du S.H.	
55.01		Câbles de filaments synthétiques.
	5501.10	- De nylon ou d'autres polyamides
	5501.20	- De polyesters
	5501.30	- Acryliques ou modacryliques
	5501.40	- De polypropylène
	5501.90	- Autres
55.02		Câbles de filaments artificiels.
	5502.10	- D'acétate de cellulose
	5502.90	- Autres
55.03		Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.
		- De nylon ou d'autres polyamides :
	5503.11	-- D'aramides
	5503.19	-- Autres
	5503.20	- De polyesters
	5503.30	- Acryliques ou modacryliques
	5503.40	- De polypropylène
	5503.90	- Autres
55.04		Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature.
	5504.10	- De rayonne viscosse
	5504.90	- Autres
55.05		Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés).
	5505.10	- De fibres synthétiques
	5505.20	- De fibres artificielles

N° de position	Code du S.H.	
55.06		Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.
	5506.10	- De nylon ou d'autres polyamides
	5506.20	- De polyesters
	5506.30	- Acryliques ou modacryliques
	5506.40	- De polypropylène
	5506.90	- Autres
55.07	5507.00	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature.
55.08		Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail.
	5508.10	- De fibres synthétiques discontinues
	5508.20	- De fibres artificielles discontinues
55.09		Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :
	5509.11	-- Simples
	5509.12	-- Retors ou câblés
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :
	5509.21	-- Simples
	5509.22	-- Retors ou câblés
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5509.31	-- Simples
	5509.32	-- Retors ou câblés
		- Autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :
	5509.41	-- Simples
	5509.42	-- Retors ou câblés
		- Autres fils, de fibres discontinues de polyester :
	5509.51	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues
	5509.52	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.53	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton
	5509.59	-- Autres
		- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5509.61	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.62	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton
	5509.69	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
		- Autres fils :
	5509.91	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5509.92	-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton
	5509.99	-- Autres
55.10		Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail.
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :
	5510.11	-- Simples
	5510.12	-- Retors ou câblés
	5510.20	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins
	5510.30	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton
	5510.90	- Autres fils
55.11		Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail.
	5511.10	- De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres
	5511.20	- De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres
	5511.30	- De fibres artificielles discontinues
55.12		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues.
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :
	5512.11	-- Ecrus ou blanchis
	5512.19	-- Autres
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :
	5512.21	-- Ecrus ou blanchis
	5512.29	-- Autres
		- Autres :
	5512.91	-- Ecrus ou blanchis
	5512.99	-- Autres

N° de position	Code du S.H.	
55.13		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m².
		- Ecrus ou blanchis :
	5513.11	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.12	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5513.13	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5513.19	-- Autres tissus
		- Teints :
	5513.21	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.23	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5513.29	-- Autres tissus
		- En fils de diverses couleurs :
	5513.31	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.39	-- Autres tissus
		- Imprimés :
	5513.41	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5513.49	-- Autres tissus
55.14		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m².
		- Ecrus ou blanchis :
	5514.11	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5514.12	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5514.19	-- Autres tissus
		- Teints :
	5514.21	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5514.22	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5514.23	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5514.29	-- Autres tissus
	5514.30	- En fils de diverses couleurs
		- Imprimés :
	5514.41	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile
	5514.42	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4
	5514.43	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester
	5514.49	-- Autres tissus

N° de position	Code du S.H.	
55.15		<p data-bbox="574 197 1133 226">Autres tissus de fibres synthétiques discontinues.</p> <p data-bbox="574 237 984 266">-De fibres discontinues de polyester :</p> <p data-bbox="440 275 1328 327">5515.11 -- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscosse</p> <p data-bbox="440 338 1328 390">5515.12 -- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels</p> <p data-bbox="440 401 1328 453">5515.13 -- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins</p> <p data-bbox="440 464 686 493">5515.19 -- Autres</p> <p data-bbox="574 504 1161 533">-De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :</p> <p data-bbox="440 543 1328 596">5515.21 -- Mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels</p> <p data-bbox="440 606 1328 659">5515.22 -- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins</p> <p data-bbox="440 669 686 699">5515.29 -- Autres</p> <p data-bbox="574 709 743 739">-Autres tissus :</p> <p data-bbox="440 749 1328 802">5515.91 -- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels</p> <p data-bbox="440 812 686 842">5515.99 -- Autres</p>
55.16		<p data-bbox="574 909 1052 938">Tissus de fibres artificielles discontinues.</p> <p data-bbox="574 949 1328 1001">-Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :</p> <p data-bbox="440 1010 805 1039">5516.11 -- Ecrus ou blanchis</p> <p data-bbox="440 1050 683 1079">5516.12 -- Teints</p> <p data-bbox="440 1089 911 1119">5516.13 -- En fils de diverses couleurs</p> <p data-bbox="440 1129 719 1159">5516.14 -- Imprimés</p> <p data-bbox="574 1169 1328 1222">-Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :</p> <p data-bbox="440 1230 805 1260">5516.21 -- Ecrus ou blanchis</p> <p data-bbox="440 1270 683 1299">5516.22 -- Teints</p> <p data-bbox="440 1310 911 1339">5516.23 -- En fils de diverses couleurs</p> <p data-bbox="440 1350 719 1379">5516.24 -- Imprimés</p> <p data-bbox="574 1390 1328 1442">-Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :</p> <p data-bbox="440 1451 805 1480">5516.31 -- Ecrus ou blanchis</p> <p data-bbox="440 1491 683 1520">5516.32 -- Teints</p> <p data-bbox="440 1530 911 1560">5516.33 -- En fils de diverses couleurs</p> <p data-bbox="440 1570 719 1600">5516.34 -- Imprimés</p>

N° de position	Code du S.H.	
		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :
	5516.41	-- Ecrus ou blanchis
	5516.42	-- Teints
	5516.43	-- En fils de diverses couleurs
	5516.44	-- Imprimés
		- Autres :
	5516.91	-- Ecrus ou blanchis
	5516.92	-- Teints
	5516.93	-- En fils de diverses couleurs
	5516.94	-- Imprimés
